

 ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT – Réorganisation des services de l’AJEF

Le Président,

VU l’article 5 des statuts ;

VU la délibération du Bureau N/Réf : BUR-DELIB-02-06-21 en date du 3 juin 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Monsieur Michel BIET, Directeur de Cabinet du Président sera désormais rattaché à la **Direction Générale et au Cabinet du Président**. Le Directeur de Cabinet du Président sera placé sous l’autorité du Président et du Premier Vice-Président de l’AJEF.

Article 2 :

Monsieur Stéphane GALARDINI, Chef de Cabinet du Président sera désormais rattaché à la **Direction Générale et au Cabinet du Président**. Le Chef de Cabinet du Président sera placé sous l’autorité du Président, du Premier Vice-Président, et du Directeur de Cabinet du Président de l’AJEF.

Article 3 :

Madame Audrey LOY, Conseillère Communication du Président sera désormais rattachée à la **Direction Générale et au Cabinet du Président**. La Conseillère Communication du Président sera placée sous l’autorité du Président, du Premier Vice-Président, et du Directeur de Cabinet du Président de l’AJEF.

Article 4 :

Monsieur Pierre-Jean CLAUSSE, Conseiller Spécial du Premier Vice-Président sera désormais rattaché à la **Direction Générale et au Cabinet du Premier Vice-Président**. Le Conseiller Spécial du Premier Vice-Président sera placé sous l'autorité du Président, du Premier Vice-Président, et du Directeur de Cabinet du Président de l'AJEF.

Article 5 :

Monsieur Anthony CASERA, Conseiller Spécial du Vice-Président Jules CHAMOUX sera désormais rattaché à la **Direction Générale et au Cabinet du Vice-Président Jules CHAMOUX**. Le Conseiller Spécial du Vice-Président Jules CHAMOUX sera placé sous l'autorité du Président, du Premier Vice-Président, du Vice-Président Jules CHAMOUX, et du Directeur de Cabinet du Président de l'AJEF.

Article 6 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'article 2 des arrêtés :

- N/Réf : AR-PR-NOM-PJC, publié au JD-AJEF le 18 avril 2021 ;
- N/Réf : AR-PR-NOM-SG, publié au JD-AJEF le 25 avril 2021 ;
- N/Réf : AR-PR-NOM-AC, publié au JD-AJEF le 25 avril 2021 ;
- N/Réf : AR-PR-NOM-AL, publié au JD-AJEF le 25 avril 2021 ;
- N/Réf : AR-PR-NOM-MB, publié au JD-AJEF le 7 mai 2021.

Article 7 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 8 :

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

Article 9 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier Vice-Président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames & Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Mesdames & Messieurs les bénévoles de l'AJEF.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le 4 juin 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

